



# Commune de SCHERWILLER

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2012

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 15 février 2012 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 16 février 2012 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mme Régine DIETRICH, MM. Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER, François WACH, Bernard MARTIN, Adjointes au Maire ; MM. Philippe SIMLER et Philippe VOLK, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Carine SCHUTZ, Claudine ZIPPER et Pierrette LACOMBE, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOHLER, Pierre BURGER, Didier ROECKEL, Dominique WAEGELL, Conseillers Municipaux.

M. Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué, Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire, MM. Serge MATHIS et Maurice RIESTER, Conseillers Municipaux, sont absents et excusés.

M. Stéphane WEISHARD a donné procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; M. Serge MATHIS a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire ; Mme Mireille BIMBOES a donné procuration à M. Philippe VOLK, Conseiller Municipal Délégué ; M. Maurice RIESTER a donné procuration à M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal.

Membres en exercice : **21** Présents : **17** Absents et excusés : **4** Procurations : **4**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DESIGNE** M. Dominique WAEGELL, secrétaire de séance

## **45.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2012**

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, tient à apporter les précisions suivantes concernant le point **44.5 VOIRIE – RESEAUX**

### **Franchissement de l'Aubach – Carrefour rue de la Gare – rue de l'Alumnat**

#### **A. AVP – Validation du projet – Enveloppe financière – Plan de financement :**

Compte tenu de l'imprécision des informations parues dans la presse, il tient à rajouter le complément suivant :

L'augmentation du coût de l'opération n'est pas uniquement liée au pont mais pour une part non négligeable de travaux annexes qui seront réalisés pour le compte de la Communauté de Communes de Sélestat et du Conseil Général qui se sont associés en nous confiant la maîtrise d'ouvrage pour en faire un projet d'ensemble plus cohérent, sécurisant pour les piétons et accessible aux personnes à mobilité réduite.

La participation aux travaux de ces deux collectivités représente 21 954,- € à laquelle on peut rajouter 21 950,- € de subvention.

L'aide totale est de 44 504,- € soit 29% du coût global de l'opération.

Mme Régine DIETRICH fait également observer une erreur matérielle : Fédération Wolfberger à remplacer par Fondation Wolfberger.

Outre ces éléments, le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 31 janvier 2012.

## **45.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision municipale en date du 1<sup>er</sup> février 2012, portant attribution du marché des travaux de débardage 2012 à l'entreprise forestière STUDLER Michel de Sélestat pour des prix unitaires de :
  - Bois d'œuvre Résineux et feuillus frais en grume - pin sylvestre, sapin et chêne (quantités estimées 450 m<sup>3</sup>) - 10.00 € HT/m<sup>3</sup>
  - Bois d'œuvre Résineux et feuillus frais en grume – sapin et chêne parcelle 20 (quantités estimées 215 m<sup>3</sup>) - 7.50 € HT/m<sup>3</sup>
  - idem ci-dessus parcelles 22 et 23 (quantités estimées 60 m<sup>3</sup>) - 8.00 € HT/m<sup>3</sup>
  - Débardage de produits accidentels en grume (quantités estimées 120 m<sup>3</sup>) 8.00 € HT/m<sup>3</sup>
  - Heures éventuelles de location de tracteur (quantités estimées 10 h.) – 68.00 €HT/hPrix estimatif total : 8 232.50 € HT
- Décision municipale en date du 1<sup>er</sup> février 2012, portant attribution du marché des fournitures pour l'entretien des espaces verts 2012 à la Coopérative Agricole AMPELYS de Wintzenheim pour un montant de 4 871,22 € TTC.
- Décision municipale en date du 1<sup>er</sup> février 2012, portant attribution de la fourniture des aménagements paysagers au Comptoir Agricole de Illzach pour un montant de 1 600,86 € TTC.

- Décision municipale en date du 02 février 2012, portant attribution de la fourniture de fleurs, plantes vivaces et arbustes :
  - LOT n°1 : Le marché de fourniture de fleurs est confié à la société centre floral GAESSLER de Benfeld pour un montant de 11 490,09 € TTC
  - LOT n°2 : Le marché de fourniture de Plantes et Vivaces est confié à la société WOLFF de Hoerdts pour un montant de 251,41 € TTC
  - LOT n°3 : Le marché de fourniture d'arbres et arbustes est confié à la société WOLFF de Hoerdts pour un montant de 4 581,22 € TTC
- Décision municipale en date du 16 février 2012, portant attribution du diagnostic de repérage de plomb dans les bâtiments communaux à la société SARL ANALOGIA meilleurdiag de Horbourg-Wihr pour un montant de 1 458,88 € TTC.

### **45.3 DOMAINE**

#### **Location d'une parcelle communale sise le long de l'Aubach – rue des Romains**

**Rapporteur : M. André BOESCH, Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la résiliation du contrat de location d'une propriété communale située le long de l'Aubach et attenante aux parcelles cadastrées sous section 5, n° 121 et 122 – anciennement propriétés de Monsieur Serge LEGRAND.

En effet, par courrier en date du 29 novembre 2011, le locataire fait part de sa résiliation du contrat de location et Monsieur Valentin PONTA, acquéreur des parcelles citées ci-dessus, se porte candidat pour la reprise du contrat de location.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser un contrat de bail aux conditions suivantes :

- 1 - La Commune se réserve le droit de dénoncer le contrat sans préavis par décision du Conseil Municipal, juge souverain des motifs ;
- 2 - La sous-location du terrain est interdite ;
- 3 - Le libre passage sur le sentier et l'accès aux berges de l'Aubach ainsi qu'au fossé de décharge devront être maintenu en permanence, à l'égard de la Commune, de ses représentants et agents, des établissements ou services publics tiers ceci en raison du caractère public de cette propriété communale ;
- 4 - Les droits des tiers sont réservés ;
- 5 - Il est fait interdiction d'y édifier des constructions, même de caractère provisoire ;
- 6 - En tant que locataire du terrain, Monsieur Valentin PONTA supportera toutes les servitudes qui pourraient lui être imposées par la Commune de son fait ou pour tout autre motif et ceci sans qu'il ne puisse prétendre à dédommagement ;
- 7 - Monsieur Valentin PONTA aura la possibilité de dénoncer le bail sans préavis. A l'expiration normale de celui-ci, il pourra en demander le renouvellement. Le terrain, en cas de dénonciation du bail ou à l'expiration normale de celui-ci, devra être rendu en bon état d'entretien. Le locataire ne pourra prétendre à indemnité pour les améliorations portées par

lui aux lieux. Dans les cas contraires, il restera acquis à la Commune qui ne sera tenue à aucune indemnité ;

- 8 - En application des dispositions de la position 4 des conditions spéciales, il est fait interdiction au locataire de clôturer le terrain objet du bail sauf autorisation préalable du bailleur pouvant être délivrée pour la mise en œuvre d'un équipement amovible.
- 9 - Les droits d'enregistrement et autres faits accessoires sont à la charge du locataire ;
- 10 - Le présent bail, qui vaut autorisation de faire usage des lieux, est personnel et non transmissible ; le locataire ne pourrait en conséquence se prévaloir d'un droit de priorité de location ou d'une obligation de louer de la part de la Commune à ses successeurs ou héritiers.

et le prix de fermage annuel est proposé à 20,- € l'an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le contrat de bail au profit de M. PONTA, bail relatif à une parcelle d'environ 2 ares sise le long de l'Aubach proposé au prix de fermage annuel révisable de 20,- € ;
- **d'autoriser** le Maire à signer le dit contrat de bail qui sera établi pour une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contrat de bail au profit de M. PONTA, bail relatif à une parcelle d'environ 2 ares sise le long de l'Aubach proposé au prix de fermage annuel révisable de 20,- € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit contrat de bail qui sera établi pour une durée de 15 ans.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **45.4 EHPAD – Maîtrise d'œuvre** **Avenant**

**Rapporteur : M. André BOESCH, Maire**

L'avenant proposé concerne la suppression de la mission « APS PARC PUBLIC » du marché de maîtrise d'œuvre. Cette mission consistait en une étude de niveau « Avant Projet Sommaire » pour la création d'un parc public à l'arrière du bâtiment « EHPAD ».

Ce projet ayant été abandonné, la mission n'a jamais été réalisée. Il y a donc lieu de régulariser le marché et d'enlever cette mission.

Montant : - **7.977,80 € HT**

Le détail des prestations fait ressortir un avenant n°4 de - 7 977,80 € HT au marché de l'entreprise RICHTER ARCHITECTES de Strasbourg.

La Commission d'appel d'offres réunie le 21 février 2012 a émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Economie de marché :

	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Marché notifié	480 572,81 €	94 192,27 €	574 765,08 €
Avenant n° 1	7 341,93 €	1 439,02 €	8 780,95 €
Avenant n° 2	24 725,16 €	4 846,13 €	29 571,29 €
Avenant n° 3	233 494,94 €	45 765,01 €	279 259,95 €
Avenant n° 4	- 7 977,80 €	- 1 563,65	- 9 541,45 €
<b>Total</b>	<b>738 157,04 €</b>	<b>144 678,78 €</b>	<b>882 835,82 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** l'avenant n°4 au marché RICHTER ARCHITECTES tel que ci-avant présenté,
- **d'autoriser** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toute pièce s'y rapportant.

A Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, s'informant sur la reprise de ces études, le Maire indique que le projet sera revu ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°4 au marché RICHTER ARCHITECTES tel que ci-avant présenté ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toute pièce s'y rapportant.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **45.5 EQUIPEMENT SPORTIF COUVERT**

**Rapporteur :** M. André BOESCH, Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que :

- par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2009 a été approuvé le programme de l'opération de construction d'une salle sportive arrêtée de la manière suivante

	<b>BASE</b> (salle omnisport)	<b>OPTION</b> (petite salle polyvalente)
<b>A. TRAVAUX</b> Construction et équipement du bâtiment .1434 m2 x 1200 . 290 m2 x 1200	1.720.800,-	348.000,-
<b>TOTAL TRAVAUX (A) HT</b>	1.720.800,-	348.000,-
	2.068.800,-	
<b>B. HONORAIRES</b> - Assistance à maître d'ouvrage (1% de A)	17.208,- 206.496,-	3.480,- 41.760,-

- Maîtrise d'œuvre (12 % de A)	25.812,-	5.220,-
- OPC (1,5 % de A)	8.604,-	1.740,-
- Coordination SPS (0,5 de A)	17.208,-	3.480,-
- Contrôle technique (1% de A)	34.416,-	6.960,-
- Assurance D.O. (2 % de A)	15.000,-	
- Géomètre-géologue		
	324.744,-	62.640,
	387.384,-	
<b>C. TOTAL DIVERS</b>		
- Indemnités de concours	25.000,-	
- Frais administratifs (publicité légale, reprographie)	15.000,-	
- Provision pour aléas, tolérance contractuelle (5 % de A + B)	101.417,-	20.358,-
- Révision des prix (6 % de A+ B)	123.200,-	24.430,-
TOTAL DIVERS (C) HT	264.617,-	44.788,
	309.405,-	
TOTAL GENERAL HT	2.310.161,-	455.428,
	<b>2.765.589,-</b> <b>Arrondi à 2.765.000,- € HT</b>	

- par délibération en date du 28 septembre 2010 a été attribué le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture d.Org de Scherwiller, mandataire d'un groupement comprenant 5 co-traitants, pour un montant global et forfaitaire provisoire de 287 787,87 € HT soit 344 194,29 € TTC.
- Par délibération du même jour, a été décidé d'abonder le budget prévisionnel de l'opération d'un montant de 41 375 € HT soit 49 500 € TTC et le lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sous forme de mandat. Une consultation a été lancée à cet effet.

Le Maire propose au Conseil :

suite à la première réunion de travail organisée avec le cabinet FCL en charge de l'étude prospective financière sur cinq exercices, étude intégrant le contexte financier et fiscal actuel et les évolutions des dotations de l'Etat,

- **d'attendre** avant toute décision relative à la poursuite du projet de construction de l'équipement sportif couvert - dont la dévolution du mandat de maîtrise d'ouvrage -, les résultats de l'étude précitée qui présentera diverses scénarii dont des réflexions sur des possibilités de financement autre que l'emprunt intégré en 2009 dans le plan de financement de l'opération.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire, indique qu'à l'issue de la première réunion de travail indiquée par le Maire, des précisions ont été sollicitées concernant certains chiffrages (estimations et projections) les scénarii évoqués concernent :

- Un financement par emprunt total du solde à charge de l'équipement sportif couvert ;
- Une projection à 2016 avec suppression totale des réserves financières constituées et un compte de résultat quasi nul.

Des demandes de présentation de scénarii différents et moins réductrices ont été développées intégrant dans le plan de financement du projet, des produits issus de cessions immobiliers ou d'autofinancement par apport (excédent antérieur reporté).

Rendez-vous a été fixé le 12 mars prochain à 13h30 avec le dit cabinet pour le rendu définitif de leur rapport. Une réunion de « commissions réunies » aura lieu dans la foulée.

### **Entrée de Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire**

Eu égard aux nombreuses incertitudes, la proposition de reporter la décision relative à l'attribution de la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage par le Maire est retenue. Cela permettra de reprendre le dossier en connaissance de cause lorsque ces incertitudes seront levées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ATTENDRE** avant toute décision relative à la poursuite du projet de construction de l'équipement sportif couvert - dont la dévolution du mandat de maîtrise d'ouvrage -, les résultats de l'étude précitée qui présentera diverses scenarii dont des réflexions sur des possibilités de financement autre que l'emprunt intégré en 2009 dans le plan de financement de l'opération.

**17 votes pour – Mme Pierrette LACOMBE s'abstient – MM. Philippe SCHEIBLING, Philippe SIMLER et Stéphane WEISHARD votent contre.**

## **45.6 Contournement de Châtenois – RN 59**

**Rapporteur : M. André BOESCH, Maire**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique du projet tel qu'il résulte notamment de la plaquette d'information du public communiquée aux membres du Conseil Municipal :

Après une concertation soutenue, le projet de déviation de la RN.59 à Châtenois a fait l'objet d'une première enquête qui a abouti à **la déclaration d'utilité publique du projet en mars 2001**. En 2003, cette décision est **annulée suite à un recours** de l'Association des Viticulteurs d'Alsace et du Syndicat Viticole de Châtenois. Les études sont alors reprises et le projet modifié afin de répondre aux attentes soulevées par le recours.

Le dossier présenté aujourd'hui à l'enquête publique **inclut donc ces éléments, ainsi que l'actualisation de l'ensemble des études du projet** dans les domaines de la socio-économie, de l'environnement et les aspects techniques (acoustique, trafic, environnement...).

Contexte :

Actuellement la **route nationale 59 traverse la commune de Châtenois** en s'insérant dans un tissu diversifié. En effet, bâtis résidentiels, zones d'activités et secteurs agricoles se succèdent et se développent de part et d'autre de la route.

La position de l'axe RN.59 au sein du réseau routier local et la localisation de la commune de Châtenois au débouché de deux vallées (Val de Villé et Val d'Argent) et relié à la plaine du Rhin, expliquent le trafic soutenu sur la section en traversée d'agglomération.

En captant notamment les déplacements en provenance de la RD.424, la RN.59 supporte un **trafic de l'ordre de 18 000 véhicules/jour** en 2010 dont **1450 poids lourds** (8%). Ce trafic est responsable d'importantes congestions qui amplifient les nuisances (bruit, pollution, insécurité) ressenties par les riverains de part et d'autre de la RN.59.

Une enquête publique est actuellement en cours. Celle-ci porte sur :

- La déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la déviation de la RN.59 à Châtenois, entre les premières habitations situées à l'ouest de la ville jusqu'à l'autoroute A.35,
- Le classement de la déviation de Châtenois dans le réseau routier national avec attribution du statut de route express,
- La mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols de la commune de Châtenois,
- Le déclassement de la RN.59 actuelle et à son classement dans la voirie des collectivités locales.

Le Conseil Municipal de Scherwiller, soutient le principe de la déviation de Châtenois (la RN.59 supportant un trafic de l'ordre de 18 000 véhicules/jour) qui s'inscrit dans la logique d'aménagement de l'itinéraire Saint-Dié – Sélestat et répond aux objectifs principaux suivants :

- Conforter le caractère transrégional de la RN.59 en supprimant un point de congestion important dans la traversée de Châtenois et en rendant l'itinéraire par la RN.59 attractif pour les échanges entre l'Alsace et la Lorraine.
- Améliorer la sécurité de cette section en détournant le trafic de transit de l'agglomération et en augmentant le niveau de service de la voie,
- Améliorer le cadre de vie des riverains de la route nationale actuelle en terme de nuisances sonores (dépassant les normes), de pollution de l'air et de confort.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **45.7 COMMUNICATIONS**

- Sont communiqués aux élus les plannings de présence des différents scrutins à venir ; si des modifications devaient avoir lieu, les signalements seront à transmettre en Mairie pour le 29 février prochain.

- Préparation du budget primitif : il est rappelé au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Sélestat a arrêté dans le cadre de ses orientations budgétaires, une augmentation de la fiscalité de 8%, les Communes membres en principe maintenant leur niveau. Des réflexions devraient avoir lieu au sein des prochaines commissions afin de réduire les propositions d'environ 30%.

Une réunion des « commissions réunies » sera organisée mi-mars afin de réaliser une synthèse des projections pour le budget primitif 2012 et plus particulièrement des investissements à venir.

### **Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire**

- Salle polyvalente : des dégradations ont été constatées sur les barres asymétriques nécessitant leur remplacement.

Les déclarations ont été effectuées auprès des compagnies d'assurance.

- Conseil d'Ecole Dieffenthal/Kientzville : le Conseil a eu lieu avant la séance, les deux écoles se portent bien et une dynamique est constatée. Des déplacements et sorties auront lieu au 3<sup>ème</sup> trimestre.

Quelques soucis ont été soulevés avec le transporteur.

- Une deuxième réunion de travail est programmée pour préparer la rentrée 2012/2013.



### **M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire**

- Pont – rue de l'Alumnat :

Le dossier Loi sur l'eau a été enregistré, aucun retour n'est à ce jour connu.

### **M. François WACH, Adjoint au Maire**

- ERDF : des agents sont actuellement de passage dans des maisons anciennes pour vérifier les fixations des potelets et fusibles.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite qu'une communication soit faite dans le dorf concernant l'identification des personnes assermentées.

- Dans le cadre du « plan Climat – Energie » (énergie, urbanisme, habitat,...) des groupes de travail sont en cours de constitution.

Des participants sont recherchés pour des réunions en journée (3-4 séances/groupe).

### **M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué**

- Rappelle avoir été missionné afin de contacter M. SCHMIDT, Directeur du Haut-Koenigsbourg en vue d'organiser une visite insolite (2 groupes) du château.

Sans nouvelles depuis quelques jours.

### **Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire**

- Durant l'après-midi une sympathique cavalcade a été organisée au travers des rues de Scherwiller par l'école maternelle accompagnée par les Compagnons d'Emmaüs. Un passage a été effectué à la Résidence de l'Alumnat.

A l'issue, a été offert un goûter et un sirop (offert par la Commune) à l'école.

## **45.8 VŒUX**

- **M. Olivier SENGLER**, Conseiller Municipal souhaite qu'une subvention soit versée à l'association foncière – remembrement -, ceci à titre symbolique.

Il rappelle que l'association foncière a bénéficié des fonds de la coopérative agricole et qu'une bonne relation pourrait être bénéfique à chacun.

M. le Maire signale qu'un rappel a été adressé à chaque association concernant les demandes de subvention pour 2012 et que seules les associations ayant déposé leurs comptes peuvent faire l'objet d'une subvention.

Les propositions seront soumises à la réunion des commissions réunies.

- **M. Claude BRUNSCHWILLER**, Conseiller Municipal :

- rappelle l'opération oschterputz lancée par le SMICTOM. Est arrêtée la date du 31 mars prochain.
- Aubach : le dégel est achevé. Est relevé la très forte collaboration avec M. Bernard MARTIN, premier adjoint, face au harcèlement de certains riverains et aux nombreuses demandes d'arrêt total de l'écoulement de l'eau.  
Le fait de laisser couler la rivière a permis non seulement la survie des poissons mais également l'approvisionnement des Communes en aval.  
Il y a lieu de comprendre le fonctionnement du dispositif à mettre en œuvre : augmenter le débit jusqu'à formation d'une couche de glace en surface puis abaissement du niveau.
- Le SMICTOM est en attente de la délivrance d'un permis de construire : le Maire indique que les températures des trois dernières semaines n'ont pas permis de

s'assurer de l'effectivité de la protection incendie – le poteau incendie localisé à proximité ne pouvant être manipulé.

Le dégel amorcé, une pièce a été cassée et un délai de livraison est annoncé. Dès les essais faits, le permis pourra être délivré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance  
M. Dominique WAEGELL

Le Maire  
André BOESCH